

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ


<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Séance du 9 février 2026</b> Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 février 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12  <b>Délibération n°14_2026</b></p>	<p><b>Étaient présents :</b> Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ, Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  <b>Absents excusés :</b> Carole ETTORI (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Aline SIMOES <b>Absents :</b> Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE <b>Secrétaire de séance :</b> Christelle DEROBERT</p>

**Objet : SUBVENTION ASSOCIATION LA FOUINE POUR LE BBQ CITOYEN**

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer les comptes du BBQ citoyen organisé par la municipalité (recettes 1345 € ; dépenses 1653.89 €), il y a lieu de faire une subvention exceptionnelle à l'association La Fouine d'un montant de 308.89 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition et accorde une subvention exceptionnelle de 308.89 € à l'association la Fouine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---